

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 047_2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,
Mme Domitille DENEUVILLE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h51

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ACTIVITES EXTRASCOLAIRES – ATELIERS DANSE – NOMINATION ET REMUNERATION.

Dans le cadre des activités extrascolaires proposées par la Commune, les ateliers danse se poursuivent pour l'année 2021-2022.

Ils proposeront l'éveil à la danse, l'initiation au breakdance, le hip-hop et la danse moderne les jeudis, samedis et dimanche en période scolaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(13 voix POUR)**

- **NOMMER** par arrêté un.e coordonnateur.rice chargé.e d'encadrer ces activités et coordonner les cours dispensés (organisation des plannings et des cours, cohérence des actions de chaque cours, en vue notamment du gala annuel de danse) ;
- **FIXER** la rémunération des animateurs.rices danse aux taux horaires suivants :
 - Coordonnateur.rice – intervenant.e danse : 25 €
 - Intervenant.e danse : 23 €
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2021 (article 6413).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

